



---

## 69<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

6<sup>ème</sup> Commission

Point 82 de l'ordre du jour

### **L'Etat de droit aux niveaux national et international** **The Rule of Law at the National and International Levels**

New York, 9-10 octobre 2014

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général sur le Renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit qui fait suite à l'adoption de la déclaration politique de 2012, notamment les options proposées pour renforcer les liens entre l'état de droit et la triple vocation des Nations Unies. Trois éléments du rapport nous paraissent essentiels dans ce débat.

Premièrement, il importe de renforcer les instances juridictionnelles internationales. Nous pensons en particulier à la Cour internationale de Justice qui fournit un instrument efficace aux Etats membres pour régler leurs différends. Afin d'accroître le nombre d'Etats qui reconnaissent la juridiction obligatoire de la Cour, la Suisse et six autres Etats partenaires (les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, l'Uruguay, la Lituanie, le Japon et le Botswana) ont rédigé un guide pratique pour souligner les avantages de la Cour et expliquer le processus de reconnaissance de sa compétence. La publication de ce guide, qui sera prochainement distribué à l'ensemble des Missions permanentes, marque l'aboutissement d'un des engagements que la Suisse avait pris en 2012 lors de la Réunion de haut niveau sur l'état de droit.

Deuxièmement, il est fondamental de renforcer la gouvernance de l'Organisation des Nations Unies afin d'améliorer sa crédibilité, son influence et son efficacité. Les organes onusiens doivent se conformer aux principes de l'état de droit. Nous nous engageons notamment en faveur d'une amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité et d'un respect accru des garanties procédurales dans les procédures de sanctions du Conseil.

---

Troisièmement, nous saluons la recommandation de procéder régulièrement à un examen complet et approfondi de l'état de droit et de ses liens avec la triple vocation des Nations Unies. Nous estimons qu'une approche multidisciplinaire et transversale est nécessaire dans ce domaine et saluons les efforts faits dans ce sens au niveau opérationnel. Le renforcement de l'état de droit doit faire l'objet d'un partenariat qui va au-delà des Nations unies.

La Suisse estime que l'état de droit doit activement être pris en compte dans l'articulation de l'agenda du développement pour l'après-2015, car le développement durable est inconcevable sans l'état de droit. Nous saluons le fait que le Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable a reconnu ce lien de façon explicite, en intégrant notamment les aspects liés à l'accès à la justice, les lois non-discriminatoires et le renforcement d'institutions transparentes et inclusives dans son rapport final. La Suisse soutient avec conviction l'objectif 16 de ce rapport, ainsi que les cibles qui mettent l'accent sur l'importance de sociétés qui soient pacifiques et inclusives pour le développement durable. Ces aspects doivent demeurer dans la version finale de l'agenda du développement qui sera adopté en septembre 2015 ici à New York.

Monsieur le Président,

La Suisse soutient la proposition du Secrétaire général concernant l'élaboration d'un plan d'action ou d'une stratégie par l'Assemblée générale afin de renforcer les liens entre l'état de droit et les trois piliers des Nations Unies. Nous saluons aussi la demande faite par le Secrétaire général aux Etats membres ayant pris des engagements en 2012 de communiquer d'ici à la fin de l'année les mesures prises par leurs gouvernements respectifs. La Suisse est prête à partager les enseignements relatifs à ses engagements et est disposée à ce que ces informations soient publiées sur le site web consacré à l'état de droit.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr. President,

My delegation welcomes the Secretary-General's *Report on strengthening and coordination of United Nations rules of law activities* which followed the adoption of this declaration, notably the options proposed by the Secretary-General to strengthen linkages between the rule of law and the three main pillars of the United Nations. We would like to underline three elements of the report which we consider to be critical to this debate.

First, it is important to strengthen international judicial bodies. We are thinking in particular of the International Court of Justice that provides member states with an efficient instrument for settling their

differences. To increase the number of states wishing to recognize as compulsory the jurisdiction of the International Court of Justice, Switzerland and six other partner states (the Netherlands, Great Britain, Uruguay, Lithuania, Japan and Botswana) have written a practical guide underlining the advantages of the court and explaining the process for recognition of its jurisdiction. The publication of this guide represents the completion of one of the pledges made by Switzerland in 2012 during the *High Level Meeting on the Rule of Law*. The guide will be sent out soon to all Permanent Missions.

Second, it is essential to strengthen the governance of the United Nations itself, to improve its credibility, its influence and its effectiveness. This means that all UN bodies should comply with the principles of the rule of law. For this, Switzerland is committed to an improvement in the Security Council's working methods and increased observance of procedural safeguards in the Council's sanctions system.

Third, we welcome the Secretary-General's recommendation to conduct, on a regular basis, a full and thorough review of the rule of law and its linkages with the United Nation's three main pillars. We consider it necessary to adopt a multi-disciplinary and transversal approach in this area and welcome the corresponding efforts at the operational level. Furthermore, strengthening the rule of law must be undertaken in a partnership extending beyond the United Nations.

Switzerland considers that the rule of law must be actively taken into account in the preparation of the post-2015 Development Agenda as sustainable development is inconceivable without the rule of law. We welcome the fact that the Open Working Group on Sustainable Development Goals has explicitly recognised this linkage by including, in particular, aspects related to the access to justice, non-discriminatory laws, and the strengthening of transparent and inclusive institutions in its Outcome Document. Switzerland thus supports Goal 16 of this document, as well as the targets focusing on the importance of peaceful and inclusive societies for sustainable development. These aspects must remain in the final version of the agenda to be adopted in September 2015 here in New York.

Mr. President,

Switzerland supports the Secretary-General's proposal to develop a plan of action, or a strategy by the General Assembly to develop further the linkages between rule of law and the three pillars of the United Nations. We also welcome the Secretary-General's request to those member states that made pledges in 2012, to communicate by the end of 2014 the steps taken by their respective governments. Switzerland is prepared to share information regarding its pledges and agrees to the publication of this information on the website devoted to the rule of law.

Thank you.